

Jean-Luc BOURGEOUX

Député d'Ille-et-Vilaine
Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St-Honoré
75008 PARIS

Saint-Malo, le 15 juin 2021

Monsieur le Président de la République,

Être alarmistes est désormais notre seule option tant le risque reste majeur pour la France. Nous en appelons urgemment à la protection des entreprises du BTP français !

Cela fait désormais plusieurs semaines que nous, parlementaires français, alertons le Gouvernement sur les inquiétudes exprimées par les artisans et les entreprises du secteur du BTP concernant la flambée des prix des matières premières et de ses graves conséquences sur l'activité économique de toute une filière aussi essentielle.

Que fait la France pour stopper la fuite de ses matières premières vers l'étranger hors zone européenne ? Que fait l'Europe pour stabiliser les marchés financiers ? Que décide le Gouvernement français pour préserver sa filière construction française ? Malgré toutes les alertes émises, aucune mesure n'a été prise pour limiter la croissance spectaculaire de ces taux et pour garantir à la filière française du Bâtiment et des Travaux Publics des livraisons prioritaires, au moins sur les matières premières tricolores.

« Autorégulation » et « stabilisation au cours de l'année » semblent être les promesses économiques d'un Gouvernement bien trop éloigné du terrain et de la violente réalité de manque de matériaux que subissent

Permanence parlementaire

73 rue Ville Pépin – Place de la Roulais – 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 88 76 00 – Courriel : contact@jeanlucbourgeaux.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – Tél. 01 40 63 72 35 – jean-luc.bourgeaux@assemblee-nationale.fr

Jean-Luc BOURGEAUX

Député d'Ille-et-Vilaine
Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine

plus de 403.000 entreprises du Bâtiment, 8.000 entreprises des Travaux Publics, et près d'1,5 millions de salariés et de collaborateurs.

Constat est pourtant établi que les prix des matières premières ont tous considérablement augmenté ces derniers mois, notamment le bois, le cuivre, le fer, l'acier et le zinc (+30% en moyenne). Le plastique et autres produits dérivés de l'industrie pétrochimique, lesquels concernent notre compétitivité industrielle, ne sont pas en reste. Mais arrêtons-nous sur le bois de charpente. Une envolée de +256% en une année et de près de 40% ces dernières semaines, ne semble pas avoir alerté nos ministres concernés sur les conséquences pour les artisans et les petites entreprises du Bâtiment.

Il serait aisé de simplifier les raisons de ces manquements. Si la crise COVID et ses confinements successifs ont engendré une modification des habitudes de consommation des français, donnant ainsi priorité aux investissements fonciers et réhabilitations immobilières, prétexter que « la demande est plus importante que l'offre » en France n'est pas fondé. D'autres raisons viennent justifier cette croissance exponentielle des taux à échelle de la France et l'Europe : les fournisseurs européens optent pour des marges plus confortables en choisissant de vendre en priorité à des acheteurs hors zone européenne tels que les Américains dont les projets constructifs traditionnellement en bois connaissent une croissance exponentielle.

Par conséquent, en France, les entreprises ne pouvant plus acquérir la matière première à ces taux, des retards considérables de chantiers sont à déplorer sur tout le territoire national, voire des abandons ! Les chefs d'entreprises installés dans nos circonscriptions respectives envisagent de recourir au chômage partiel dans les prochaines semaines, faute de pouvoir alimenter les chantiers en matériaux et autres produits de construction.

Quotidiennement, nos collectivités territoriales sont alertées par les entreprises sélectionnées lors des appels d'offres de marchés publics qu'elles ne pourront pas satisfaire la commande en raison d'absence de

Permanence parlementaire

73 rue Ville Pépin – Place de la Roulais – 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 88 76 00 – Courriel : contact@jeanlucbourgoux.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – Tél. 01 40 63 72 35 – jean-luc.bourgoux@assemblee-nationale.fr

Jean-Luc BOURGEAUX

Député d'Ille-et-Vilaine
Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine

matériaux ou parce que le coût dépasse largement le prévisionnel budgétaire engagé, mettant alors les entreprises en péril.

Les contrats entre les entreprises et leurs clients se fragilisent : les français qui à défaut de congés et de loisirs ont opté pour l'investissement immobilier ou la rénovation de leur bien respectif, subissent des retards annoncés de plus de six mois pour les uns, voire ajournent leurs projets en raison d'un coût de devis élevé présenté par l'artisan afin qu'il puisse préserver un minimum de rentabilité.

Bien que les carnets de commandes des entreprises et des artisans français soient remplis, et laissaient présager une croissance confortable et un parfait exemple du « Plan de relance » pour cette filière, le BTP français fonce vers un abysse économique dont il pourrait ne pas se relever si aucune mesure n'est envisagée en urgence !

La perte de rentabilité des entreprises du BTP et l'imprévisibilité actuelle du marché des matières premières demandent d'envisager plusieurs mesures au niveau national et européen.

Nous appelons de nos vœux une adaptation des délais de validité des devis auprès du Conseil National de la Consommation (CNC) pour ne pas faire peser tout le poids des aléas économiques sur les entreprises ; nous souhaitons que la France exprime clairement sa volonté de protéger ses matières premières et de garantir une économie de type circuit court entre les producteurs de bois français et les entreprises du BTP tricolores et enfin, qu'elle mette tout en œuvre pour favoriser une décrue et une stabilisation des marchés financiers des matières premières principales si vitales pour le secteur de la construction et au-delà, pour toute l'industrie française.

Ne sacrifions pas les entreprises du BTP français !

Jean-Luc BOURGEAUX
Député d'Ille-et-Vilaine

Permanence parlementaire

73 rue Ville Pépin – Place de la Roulais – 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 88 76 00 – Courriel : contact@jeanlucbourgeaux.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – Tél. 01 40 63 72 35 – jean-luc.bourgeaux@assemblee-nationale.fr

Jean-Luc BOURGEAUX

Député d'Ille-et-Vilaine
Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine

Liste des cosignataires :

- Philippe BENASSAYA, Député des Yvelines
- Jean-Yves BONY, Député du Cantal
- Sylvie BOUCHET BELLECOURT, Députée de Seine-et-Marne
- Bernard BROCHAND, Député des Alpes - Maritimes
- Bernard BOULEY, Député de l'Essonne
- Jacques CATTIN, Député du Haut-Rhin
- Dino CINIERI, Député de la Loire
- Pierre CORDIER, Député des Ardennes
- Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura
- Vincent DESCOEUR, Député du Cantal
- Fabien DI FILIPPO, Député de la Moselle
- Jean-Pierre DOOR, Député du Loiret
- Annie GENEVARD, Députée du Doubs
- Yves HEMEDINGER , Député du Haut-Rhin
- Patrick HETZEL, Député du Bas- Rhin
- Marc LE FUR, Député des Côtes- d'Armor
- Véronique LOUWAGIE, Députée de Seine- et- Marne
- Eric PAUGET, Député des Alpes- Maritimes
- Bernard PERRUT, Député du Rhône
- Alain RAMADIER, Député de la Seine-Saint-Denis
- Robin REDA, Député de l'Essonne
- Martial SADDIER, Député de la Haute-Savoie
- Nathalie SERRE, Députée du Rhône
- Robert THERRY, Député du Pas-de-Calais
- Arnaud VIALA, Député de l'Aveyron

Permanence parlementaire

73 rue Ville Pépin – Place de la Roulais – 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 88 76 00 – Courriel : contact@jeanlucbourgeaux.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – Tél. 01 40 63 72 35 – jean-luc.bourgeaux@assemblee-nationale.fr